

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
W8484-230313  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W8484-230313

Amd. No. - N° de la modif.  
003  
File No. - N° du dossier  
W8484-230313

Buyer ID - Id de l'acheteur  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**VEUILLEZ RETOURNER LES  
SOUSSIONS À :**

Jean-michel.laroche@forces.gc.ca

**Sollicitation Amendement  
Modification de l'invitation**

The reference document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Instructions : See Herein  
Instructions: Voir aux présentes

<b>Title – Sujet</b> PSN 2022 – Services d'hébergement		<b>Date</b> 25 août 2022
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b> W8484-230313		<b>Amendment No. – No modif.</b> 003
<b>Client Reference No. – N° référence du client</b> W8484-230313		
<b>GETS Reference No. – N° de reference de SEAG</b>		
<b>File No. – N° de dossier</b> W8484-230313		
<b>L'invitation prend fin le 29 août 2022 à 14 h</b>		<b>Time Zone Fuseau horaire</b> EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to : - Adresser toutes questions à:</b> Jean-Michel Laroche		<b>Buyer Id – Id de l'acheteur</b>
Jean-michel.laroche@forces.gc.ca		<b>FAX No. – N° de FAX</b>
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination – des biens, services et construction :</b>  Ottawa ON, Canada		

<b>Delivery required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivered Offered – Livraison proposée</b>
<b>Vendor/firm Name and address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Facsimile No. – N° de télécopieur</b> <b>Telephone No. – N° de téléphone</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)-</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

***Le but de cette modification est de répondre aux questions des soumissionnaires potentiels.***

---

## **QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES**

**Question 4** : Pouvez-vous nous indiquer comment le paiement sera effectué après l'attribution du contrat?

**Réponse 4** : Pour l'exigence du PNS 2022, l'entrepreneur retenu doit facturer le Canada pour les travaux effectués au cours du mois précédent.

Ex :

1. L'entrepreneur soumettra une facture au Canada au début d'octobre pour des services rendus en septembre.
2. Si la facture est exacte et conforme aux conditions du contrat, le paiement sera effectué dans les 30 jours suivant l'acceptation.
3. La facturation mensuelle se poursuivra jusqu'à la fin du contrat.

Pour plus de détails, veuillez consulter la clause 12 des Conditions générales. [Section 3.2010C - Conditions générales - services \(complexité moyenne\) - Achatsetventes.gc.ca](#)

-----  
**Question 3** : Quelle sera la politique d'annulation?

**Réponse 3** : Le responsable technique informera l'entrepreneur au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date de début du contrat de toute annulation.

-----  
**Question 2** : La zone de sélection peut-elle aller au-delà du rayon de 5 kilomètres du Monument commémoratif de guerre National? (Référence section 2.2.1 de l'**annexe A – Énoncé des travaux**)

**Réponse 2** : Le rayon de 5 kilomètres ne peut pas être élargi puisqu'il permet aux membres des FAC d'être à proximité de leur lieu de travail sans transport.

-----  
**Question 1** : Pouvez-vous confirmer que toutes les sentinelles doivent être hébergées au même endroit?

**Réponse 1** : Tous les services d'hébergement doivent être fournis dans des installations situées à un seul endroit.

---

## **1. ANNEXE « A » – Modification de l'Énoncé des travaux**

(A) Corriger le numéro section 2.7.

SUPPRIMER :

Section 2.7 en entier;

INSÉRER :

## **2.7. Responsabilités de l'entrepreneur**

2.7.1 L'entrepreneur doit désigner un point de contact sur site parlant anglais ou français, qui assurera le service à la clientèle vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine.

-----

(B) SUPPRIMER :

Section 2.8 en entier;

INSÉRER :

## **2.8 Responsabilités des FAC**

2.8.1 Le responsable technique des FAC devra fournir une liste des noms des personnes qui occuperont les chambres au moins cinq jours avant les dates d'occupation.

2.8.2 Le responsable technique des FAC devra informer l'entrepreneur au plus tard quarante-huit (48) heures avant la date de début du contrat de toute annulation.